



# Assemblée générale

Distr. limitée  
28 mai 2003  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-septième session Cinquième Commission

Point 110 de l'ordre du jour

### Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes

#### Projet de résolution soumis par le Vice-Président à l'issue de consultations officieuses

#### Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies<sup>1</sup>, la section y relative du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup> et le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour cet exercice<sup>3</sup>,

1. *Accepte* les états financiers vérifiés des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002<sup>1</sup>;
2. *Prend note* des observations et souscrit aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport<sup>4</sup>;
3. *Prend note également* des observations et souscrit aux recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup> qui concernent le rapport du Comité des commissaires aux comptes;

---

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 5 (A/57/5), vol. II.

<sup>2</sup> A/57/772.

<sup>3</sup> A/57/416/Add.2.

<sup>4</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 5 (A/57/5), vol. II, chap. II.



4. *Félicite* le Comité des commissaires aux comptes pour la qualité de son rapport et la présentation simplifiée qu'il a adoptée;

5. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2002<sup>3</sup>;

6. *Prie* le Secrétaire général de continuer à faire en sorte que le contrôle interne des opérations de maintien de la paix soit amélioré, afin d'assurer une utilisation optimale des ressources allouées à l'audit;

7. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à l'application intégrale des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et des recommandations connexes du Comité consultatif, rapidement et en temps utile;

8. *Prie en outre* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-huitième session le rapport du Bureau des services de contrôle interne mentionné au paragraphe 26 du rapport du Comité des commissaires aux comptes<sup>1</sup>.

---